

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1294 :

Vote de subvention à l'IREPS Réunion pour une e-formation et un appui méthodologique

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
974-21974014-20230905-28-1294-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1294 : Vote de subvention à l'IREPS Réunion pour une e-formation et un appui méthodologique.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°8/371 du 12 Mars 2021, le Conseil a procédé à la validation d'un accord-cadre préparatoire au Contrat Local de Santé (CLS).

Il est rappelé qu'un CLS vise à réduire les inégalités géographiques et sociales de santé, en facilitant les parcours de soins et de santé, notamment par des actions de prévention, par une organisation des soins, par un accompagnement médico-social, tout en prenant en compte les facteurs qui influent sur la santé et la vie de la population.

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, en lien avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ont lancé un appel à projets régional 2022 dédié à la prévention et à la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. Compte-tenu de l'importance d'une appropriation collective de cet enjeu de santé publique par le plus grand nombre d'acteurs, la ville a répondu à l'appel à projet et sa candidature a été retenue.

C'est dans ce cadre qu'une convention de financement a été signée le 31 octobre 2022 entre la préfecture via des fonds délégués de la MILDECA et la ville, fixant les étapes et objectifs attendus tout au long du partenariat.

Un premier comité de pilotage, regroupant l'ensemble des acteurs, a eu lieu le 17 janvier 2023.

Parmi les actions figurant à la programmation 2023 :

- L'e-formation de 12 professionnels (enseignants ou encadrants) du premier degré en développement de compétences psychosociales par l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) de la Réunion.
- L'appui méthodologique spécifique de l'IREPS à l'élaboration d'outils d'information, de communication, et de préparation aux actions de lutte contre l'addictologie.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces actions, l'IREPS sollicite l'attribution d'une subvention de : 5 600 €, au titre de la programmation 2023.

Ligne budgétaire : 4232 65748 174 MILDECA RE23000068

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement, au titre de 2023, d'une subvention de 5 600 € à l'IREPS Réunion (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de la Réunion) dans le cadre de son partenariat avec la Ville dans l'appel à projet de lutte contre les addictions.
- **D'APPROUVER** la convention annexée.
- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à **SIGNER** tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT-CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1294-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023